



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

28/08/2016

Dossier complet le

28/08/2016

N° d'enregistrement

F09316 P0 176

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage de 20 emplacements (annule et remplace
l'arrêté n° AE-F09314P0221 du 01/12/2014)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Briançonnais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain FARDELLA, Président.

RCS / SIRET 24050043900080

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
46. 45- terrain de camping et caravanning permanent	création de 20 emplacements de 125m ² y compris local pour le gardien à l'entrée (même emprise que le projet initial)
47. 51- défrichement de +0.5Ha et de -25Ha	défrichement 4 198m ² (inf à 25Ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne une aire d'accueil des gens du voyage de 20 emplacements (20 places) correspondant aux besoins identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2017.

Le projet comprend : 20 emplacements de 125m² avec sanitaires, point d'eau individuel, local d'accueil avec bureau pour le gardien, une remise, les accès, les protections hydrauliques et les raccordements aux réseaux.

Ce projet avait l'objet de l'arrêté n° AE-F09314P0221 du 01/12/2014.

Afin d'améliorer son fonctionnement, 20 emplacements d'une caravane de 125m² seront aménagés à la place de 15 emplacements de 2 caravanes. C'est cette évolution qui entraîne le dépôt de ce dossier mis à jour. L'emprise globale, les accès, les protections hydrauliques et aménagements connexes restent identiques.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont:

- d'une part, de satisfaire aux obligations réglementaires de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 et d'être en conformité avec le schéma départemental des gens du voyage 2012-2017.
- d'autre part, de proposer un accueil satisfaisant à la population nomade qui fréquente le territoire. Aujourd'hui, elle s'installe de manière anarchique sur le territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement du site est prévu en 4 phases :

- Phase 1: préparation du terrain (défrichage + déblai/remblai)
- Phase 2 : aménagement VRD de la plateforme (raccordements aux divers réseaux, fondation de chaussée, ouvrage d'art, revêtements des voiries et des emplacements).
- Phase 3 : construction des édicules et du local d'accueil.
- Phase 4 : aménagements paysagers.

La durée prévisionnelle du chantier est de 6 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire sera vraisemblablement fermée l'hiver compte tenu des conditions météorologiques et de l'absence de fréquentation en hiver.

Le pic de fréquentation aura lieu en période estivale, période d'étiage de la Durance.

L'accès au site sera réglementé via un règlement intérieur prévoyant une durée maximale des séjours et les conditions de paiements.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aspect foncier et urbanisme : DUP/Enquete publique/Mise en compatibilité des PLU/permis d'aménager et permis de construire

Aspect environnemental : Autorisation loi sur l'eau/Notice d'incidence NATURA 2000/Défrichement. L'ensemble de ces dossiers sont en cours d'instruction par les services de l'État.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation loi sur l'eau et défrichement. (L'arrête initial de l'Autorité Environnementale avait demandé une notice d'incidence uniquement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Plateforme des gens du voyage	6 700m ²
Emprise totale (plateforme + aménagements hydrauliques)	16 850 m ²
Superficie à défricher	4 198 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit le Guy,
05 100 BRIANCON, PUY
SAINT ANDRE et VILLARD
SAINT PANCRACE.
BRIANCON : E 1210, 1213 à
1224, 1458, 1460 et 1422
PSA : B685, 686, 687, 950 et
827.
VSP : F889

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 36' 18" E Lat. 44 ° 52' 11" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est principalement utilisé en zone de dépôts sauvages (cf annexe 5)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui X Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de BRIANCON :

-PLU, Zone A, approuvé le 14 avril 2007,

-PPR, Zone rouge, approuvé le 8 janvier 2009.

Commune de PUY SAINT-ANDRE:

- PLU, Zone N, approuvé le 18 janvier 2007 révisé le 5 juin 2013.

Commune de VILLARD SAINT-PANCRACE:

-PLU approuvé le 3 mars 2016 et il prend en compte l'opération. (la commune de VS n'est concernée que par des aménagements hydrauliques).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se localise dans le fond de la vallée de la Durance, en aval de la commune de Briançon.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le relevé faunistique et floristique identifie une zone humide en bordure de projet. (cf dossier loi sur l'eau)

Le PPR de Briançon inscrit en zone rouge le site au titre du risque d'inondation. Le PPR a été approuvé depuis le 8 janvier 2009.

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

A 1Km du site FR9301502 - Steppique Durancien et Queyrassin,
A 2Km du site FR 9301503 - Rochebrune, Izoard, Vallée de la Cerveyrette.

une notice NATURA 2000 a été réalisée.

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 600m3. Impact faible mais très positif pour l'environnement car il comprend l'arrêt des dépôts sauvages sur le secteur. (cf autorisation loi sur l'eau).
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation essentiellement en phase chantier. Impact faible.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le site n'est pas utilisé pour la sylviculture et ne présente pas de bois d'œuvre de qualité. Seule une parcelle est fauchée. Le site est un lieu de dépôts sauvage.
 La CDPENAF, saisie en septembre 2015 a donné un avis favorable à l'aménagement de ce secteur.
 Impact faible

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Site impactée par le risque d'inondation. Le projet a fait l'objet d'une étude du risque inondabilité qui a défini les aménagements à réaliser. (cf annexe)
 Impact moyen.

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

sauf en phase chantier
 proximité de la Route Nationale 94.
 Impact faible

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Pollutions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	un éclairage de l'aire est prévu et sera uniquement activé en période de fonctionnement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact nul
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	une partie du sol sera imperméabilisée. L'étude loi sur l'eau appréhende spécifiquement cette question. Les eaux usées sont raccordées au réseau d'assainissement. Les rejets dans le milieu naturel ne concernent que les eaux pluviales. (cf autorisation loi sur l'eau).
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1800m ² sont fauchés dans l'emprise projet. 4198m ² d'espace boisé à défricher ne font pas l'objet de coupe de bois ou d'entretien particulier. Le projet évitera les dépôts sauvages de matériaux. Impact nul.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente demande concerne la mise à jour du dossier cas par cas "volet environnement" qui a fait l'objet de l'arrêté n°AE-F09314P0221 du 01/12/2014 et qui a exempté l'opération d'étude d'impact. La modification du projet porte uniquement sur l'agencement intérieur des emplacements. Au lieu de réaliser 15 emplacements de 2 places, 20 emplacements d'une place sont prévus. Cette modification permet d'améliorer le fonctionnement et l'utilisation de l'aire en individualisant totalement chaque emplacement. Des études ont démontré qu'il y avait plus de respect dans les aires totalement individualisées et que leur gestion était facilitée.

Par ailleurs, cette opération a fait l'objet de nombreuses études préalables : faisabilité, étude d'inondabilité, maîtrise d'œuvre, autorisation loi sur l'eau, incidence Nature 2000, défrichement, DUP, enquête parcellaire et mise en compatibilité des PLU.

Une demande de cas par cas au titre du volet urbanisme a également été introduite

La CD PENAF a émis un avis favorable sur le projet initial en septembre 2015.

Aussi, le projet est déjà appréhendé dans ses différentes facettes (inondation, paysage, déblai/remblai,...). Il n'est peut être pas utile d'alourdir les procédures avec la réalisation d'une étude d'impact, d'autant plus que l'arrêté initial avait exempté d'étude d'impact ce projet, et qu'il constitue un besoin important pour l'accueil des populations nomades dans le Briançonnais.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;
 - 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
 - 3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
 - 4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
- Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- annexe 6 : extraits des PLU et PPR des communes de Briançon et de Puy saint-André,
- annexe 7: étude loi sur l'eau comprenant la notice Natura 2000
- annexe 8 : étude hydraulique : évaluation du risque d'inondabilité du site, Hydrétudes, mars 2014.
- annexe 9 : Demande de cas par cas initial : arrêté n°AE-F09314P0221 du 01/12/2014

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Briançon

le, 17/08/2016

Le Président
Alain FARDELLA

Signature

